

2023-1399
2024-03-27

Étiquette du contenant

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|---------------|----------|------------------|

DAVAI^{MD} 80 SL

Herbicide
Solution

EN VENTE POUR USAGE DANS LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES HARICOTS SECS, LES LENTILLES TOLÉRANTES À L'IMIDAZOLINONE ET LE SOJA

COMMERCIAL

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Imazamox (présent sous forme de sel d'ammonium) 80 g/L

N° D'HOMOLOGATION 32929 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1-1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour toute aide médicale d'urgence et des questions de santé / sécurité appeler ProPharma Group
au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053
(24 heures sur 24)

2023-1399
2024-03-27

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'absorption par la peau ou en cas d'inhalation. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis quand on est à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer le produit à une température supérieure à 5 °C dans son contenant d'origine hermétiquement fermé.
3. Ne pas expédier ni entreposer le produit près des semences ou des engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré, sans drain de sol.
5. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2023-1399
2024-03-27

L'étiquette de la brochure

| | | |
|---------------|----------|------------------|
| GROUPE | 2 | HERBICIDE |
|---------------|----------|------------------|

DAVAI^{MD} 80 SL

Herbicide
Solution

EN VENTE POUR USAGE DANS LES POIS DE GRANDE CULTURE, LES HARICOTS SECS, LES LENTILLES TOLÉRANTES À L'IMIDAZOLINONE ET LE SOJA

COMMERCIAL

AGRICOLE

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Imazamox (présent sous forme de sel d'ammonium) 80 g/L

N° D'HOMOLOGATION 32929 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES



POISON

ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX

CONTENU NET : 1-1 050 litres

ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd.

300 – 191 Lombard Avenue
Winnipeg, Manitoba
R3B 0X1
1-855-264-6262

Pour toute aide médicale d'urgence et des questions de santé / sécurité appeler PROPHARMA Group au 1.877.250.9291 (24 heures sur 24)

En cas de déversement, de fuite ou d'incendie, appeler INFOTRAC au 1.800.535.5053 (24 heures sur 24)

| | |
|---|-------------------------------------|
| RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX..... | 6 |
| SECTION 1. LE PRODUIT..... | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SÉCURITÉ ET MANUTENTION..... | 6 |
| SECTION 2. MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET RESTRICTIONS CONCERNANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 3. PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 4. MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 5. ENTREPOSAGE | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 6. ÉLIMINATION | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 7. AVIS À L'UTILISATEUR | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| MODE D'EMPLOI..... | 8 |
| SECTION 8. SOMMAIRE DU PRODUIT..... | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 9. DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI..... | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 10. DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE BROUTAGE ET ENTRE LES REPAS | 9 |
| SECTION 11. ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION..... | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 12. CULTURES HOMOLOGUÉES ET PÉRIODE D'APPLICATION..... | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 13. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 14. INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 15. CULTURES ALTERNÉES | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |
| SECTION 16. RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE | ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED. |

2023-1399
2024-03-27

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

LE PRODUIT

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture, le soja, les haricots secs et les lentilles tolérantes à l'imidazolinone pour la suppression à large spectre des mauvaises herbes.

SÉCURITÉ ET MANUTENTION

MISES EN GARDE, VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET RESTRICTIONS CONCERNANT LE DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS TRAITEMENT

MISES EN GARDE : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

Nocif en cas d'absorption par la peau ou en cas d'inhalation. Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Peut irriter les yeux.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations. De plus, porter des lunettes ou un écran facial pendant le mélange/chargement, le nettoyage et les réparations. Des gants ne sont pas requis quand on est à l'intérieur d'une cabine fermée pendant l'application.

Ne pas pénétrer ou permettre l'accès aux travailleurs dans les zones traitées durant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.

PREMIERS SOINS ET RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

PREMIERS SOINS : Emporter le contenant, l'étiquette ou encore noter le nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de

2023-1399
2024-03-27

5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALS

TOXIQUE pour les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le **MODE D'EMPLOI**.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter l'application sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

Éviter l'application lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

Ce produit démontre les propriétés et les caractéristiques associées à des produits chimiques détectés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit dans les zones où les sols sont perméables, en particulier lorsque la nappe phréatique est peu profonde, peut entraîner la contamination des eaux souterraines.

Ce produit contient des distillats de pétrole aromatiques qui sont toxiques pour les organismes aquatiques.

ENTREPOSAGE

1. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
2. Entreposer le produit à une température supérieure à 5°C dans son contenant d'origine hermétiquement fermé.
3. Ne pas expédier ni entreposer le produit près des semences ou des engrais.
4. Entreposer le produit dans un endroit frais, sec, verrouillé, bien aéré, sans drain de sol.
5. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

2023-1399
2024-03-27

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/territoriale.

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/territorial de réglementation responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

SOMMAIRE DU PRODUIT

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture, le soja, les haricots secs et les lentilles tolérantes à l'imidazolinone pour la suppression à large spectre des mauvaises herbes.

Le temps frais ou la sécheresse retarderont l'action de l'herbicide et, s'ils se prolongent, peuvent entraîner une suppression médiocre des mauvaises herbes. L'emploi de DAVAI^{MD} 80 SL par temps chaud et humide peut faire jaunir temporairement le feuillage, le tacher, le bronzer ou le brûler. Habituellement, la culture surmonte cette condition dans les 10 jours.

Lorsque les mauvaises herbes subissent un stress dû à la sécheresse, aux inondations ou à des températures chaudes ou froides prolongées (15 °C ou moins), l'efficacité de la suppression risque d'être réduite ou retardée puisque les mauvaises herbes ne sont pas en pleine croissance. Il peut se produire des échappées de traitement ou un nouveau tallage dans des conditions de stress prolongées ou de faible fertilité. Ne pas traiter les mauvaises herbes qui subissent un stress de plus de 20 jours en raison du manque d'eau, car une suppression insatisfaisante peut s'ensuivre.

DIRECTIVES D'APPLICATION ET LIMITES D'EMPLOI

- **NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.** Appliquer le produit au moyen d'un équipement au sol seulement.
- **NE PAS** appliquer plus d'une fois par année.
- **NE PAS** traiter les cultures qui ont subi un stress découlant de conditions telles que des dommages causés par la grêle, des inondations, une sécheresse, une température chaude et humide, des fluctuations importantes de température, un temps froid prolongé ou des dommages provenant d'applications préalables d'herbicides, car cela pourrait abîmer la culture.
- **NE PAS** traiter lorsque les conditions météorologiques risquent d'entraîner la dérive de pulvérisation à partir des zones traitées jusqu'aux cultures adjacentes.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les

systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

- NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.

DÉLAI D'ATTENTE AVANT LA RÉCOLTE, LE BROUTAGE ET ENTRE LES REPAS

- Pâturage /alimentation : Ne pas mettre en pâturage sur les cultures traitées; On peut nourrir le bétail avec les pois de grande culture 30 jours suivant l'application. Ne pas faire paître les lentilles traitées tolérantes à l'imidazolinone dans les 20 jours suivant l'application.
- Délai d'attente avant récolte : Les pois de grande culture peuvent être récoltés 60 jours après le traitement. Les haricots secs peuvent être récoltés après 75 jours. Le soja peut être récolté après 85 jours. Les lentilles peuvent être récoltées 60 jours après le traitement.

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour :

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette,
- l'utilisation d'un pulvérisateur à écran de protection à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec les cultures, les fruits ou le feuillage.

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes).

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection de l'habitat terrestre : |
|------------------------|---------------------|---|
| Pulvérisateur agricole | Toutes les cultures | 1 |

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits

2023-1399
2024-03-27

d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

CULTURES HOMOLOGUÉES ET PÉRIODE D'APPLICATION

CULTURES HOMOLOGUÉES :

Le soja- l'Est et l'ouest du Canada

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur le soja pour la suppression des graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges.

| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
|--|---|
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 250 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les mauvaises herbes graminées telles qu'indiquées sous la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant récolte | 85 jours |
| Remarques | Soja : Traiter dès la levée jusqu'au stade de 3 feuilles trifoliées déployées après la levée des mauvaises herbes. Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce. |

| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
|--|------------------|
| Période d'application | Postlevée hâtive |

2023-1399
2024-03-27

| | |
|-------------------------------|---|
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 187,5 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Canola spontané |
| Délai d'attente avant récolte | 85 jours |
| Remarques | Soja : Traiter dès la levée jusqu'au stade de 3 feuilles trifoliées déployées après la levée des mauvaises herbes. Mauvaises herbes : Traiter lorsque Canola spontané entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles |

Les pois de grande culture l'est et l'ouest du Canada

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur les pois de grande culture pour la suppression des mauvaises herbes à feuilles larges.

| | |
|--|---|
| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 250 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges telles qu'indiquées sous la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant récolte | 60 jours |

2023-1399
2024-03-27

| | |
|-----------|--|
| Remarques | <p>Traiter dès le stade de 1 à 6 feuilles vraies des pois de grande culture après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce.</p> <p>Pour les pois de grande culture, un jaunissement passager de la culture peut apparaître initialement suite à l'application, cependant celui-ci est sans importance et ne devrait pas affecter le rendement.</p> |
|-----------|--|

DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra

| | |
|-------------------------------|--|
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 187,5 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Canola spontané |
| Délai d'attente avant récolte | 60 jours |
| Remarques | <p>Les pois de grande culture : Traiter dès le stade de 1 à 6 feuilles vraies des pois de grande culture après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque canola spontané entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles.</p> |

Haricots secs l'Est et l'ouest du Canada

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur les haricots secs pour la suppression des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges.

DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra

| | |
|-----------------------|--|
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 250 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |

2023-1399
2024-03-27

| | |
|-------------------------------|---|
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les mauvaises herbes graminées telles qu'indiquées sous la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant récolte | 75 jours |
| Remarques | <p>Traiter dès la levée jusqu'au stade de la troisième feuille trifoliée après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce.</p> <p>Pour les haricots secs, la tolérance peut varier d'une variété à l'autre. Tester les nouvelles variétés sur une petite superficie pour établir la résistance avant de procéder à une utilisation généralisée.</p> |

| | |
|--|---|
| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 187,5 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Canola spontané |
| Délai d'attente avant récolte | 75 jours |
| Remarques | <p>Haricots secs : Traiter dès la levée jusqu'au stade de la troisième feuille trifoliée après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque Canola spontané entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles</p> |

La tolérance des variétés de haricots secs peut varier par rapport aux herbicides, y compris à DAVAI^{MD} 80 SL.

Étant donné que toutes les variétés de haricots secs n'ont pas été testées pour leur tolérance à DAVAI^{MD} 80 SL, la première utilisation de cet herbicide doit être limitée à une petite zone de chaque variété pour confirmer la tolérance avant d'être choisie en tant que pratique générale sur le terrain. En outre, consulter son fournisseur de semences pour obtenir des informations sur la tolérance de variétés spécifiques de haricots secs communs à DAVAI^{MD} 80 SL.

2023-1399
2024-03-27

Lentilles tolérantes à l'imidazolinone – pour une utilisation uniquement dans les provinces des Prairies et l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix) seulement

DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide sélectif qui s'applique comme traitement de postlevée hâtive sur les lentilles tolérantes à l'imidazolinone pour la suppression des mauvaises herbes graminées et des mauvaises herbes à feuilles larges.

| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
|--|--|
| Période d'application | Stade 1 à 9 nœuds, postlevée |
| Taux | DAVAI^{MD} 80 SL à raison de 250 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les mauvaises herbes graminées telles qu'indiquées sous la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant récolte | 60 jours |
| Remarques | Traiter à partir du stade de 1 à 9 nœud, après la levée des mauvaises herbes. Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles. Les mauvaises herbes graminées peuvent être traitées jusqu'au tallage à condition qu'elles n'aient pas dépassé le stade de 4 vraies feuilles. |

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 pour

2023-1399
2024-03-27

demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

DAVAI^{MD} 80 SL + Phantom^{MD} 240 SL - mélange en cuve

| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + Phantom^{MD} 240 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra | |
|--|--|
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI ^{MD} 80 SL à raison de 200 mL/ha + Phantom ^{MD} 240 SL à raison de 65 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et les mauvaises herbes graminées telles qu'indiquées sous la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant la récolte | 60 jours pour les pois de grande culture; 75 jours pour les haricots secs; 85 jours pour le soja |
| Remarques | <p>Pois de grande culture : Traiter dès le stade de 1 à 6 feuilles vraies des pois de grande culture après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Soja : Traiter dès la levée jusqu'au stade de 3 feuilles trifoliées déployées après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Haricots secs : Traiter dès la levée jusqu'au stade de la deuxième feuille trifoliée après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Lentilles tolérantes à l'imidazolinone¹ : Appliquer à partir du stade 1 à 6 nœuds après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce.</p> <p>Pour les pois de grande culture, on pourrait remarquer un jaunissement transitoire initial de la culture après le traitement mais cela disparaît à mesure que la plante pousse et ne devrait pas affecter le rendement.</p> <p>Pour les haricots secs, la tolérance peut varier d'une variété à l'autre. Tester les nouvelles variétés sur une petite superficie pour établir la résistance avant de procéder à une utilisation généralisée.</p> |

2023-1399
2024-03-27

¹. Pour une utilisation dans les provinces des Prairies et à l'intérieur de la Colombie-Britannique (y compris la région de la rivière de la Paix) seulement

DAVAI^{MD} 80 SL + Basagran^{MD} Forte + UAN 28%

| DIRECTIVES D'APPLICATION – DAVAI^{MD} 80 SL + Basagran^{MD} Forte + d'urée (UNA) 28 % | |
|--|--|
| Période d'application | Postlevée hâtive |
| Taux | DAVAI ^{MD} 80 SL à raison de 250 mL/ha + Basagran ^{MD} Forte à raison de 1,25L/ha + (UNA) 28 % à raison de 2 L/ha |
| Volume d'eau | 100 L/ha |
| Mauvaises herbes supprimées | Supprime les mauvaises herbes à feuilles larges et graminées telles qu'indiquées à la rubrique MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES de la présente étiquette. |
| Délai d'attente avant la récolte | 60 jours pour les pois de grande culture; 75 jours pour les haricots secs; 85 jours pour le soja |
| Remarques | <p>Les cultures traitées ne doivent pas être utilisées pour le brochage et pour la coupe de foin.</p> <p>Pois de grande culture : Traiter dès le stade de 3 à 6 feuilles vraies des pois de grande culture après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Soja : Traiter du stade unifolié jusqu'au stade de 3 feuilles trifoliées déployées après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Haricots secs : Appliquer de la première à la deuxième feuille trifoliée après la levée des mauvaises herbes.</p> <p>Mauvaises herbes : Traiter lorsque les mauvaises herbes à feuilles larges sont entre le stade du cotylédon et le stade de 4 feuilles, et lorsque les mauvaises herbes graminées sont au stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce.</p> <p>Pour les pois de grande culture, on pourrait remarquer un jaunissement transitoire initial de la culture après le traitement mais cela disparaît à mesure que la plante pousse et ne devrait pas affecter le rendement.</p> <p>Pour les haricots secs, la tolérance peut varier d'une variété à l'autre. Tester les nouvelles variétés sur une petite superficie pour établir la résistance avant de procéder à une utilisation généralisée.</p> |

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

DIRECTIVES D'APPLICATION - DAVAI^{MD} 80 SL utilisé selon le mode d'emploi supprimera:

2023-1399
2024-03-27

DAVAI^{MD} 80 SL utilisé seul

DAVAI^{MD} 80 SL + des adjuvants non ioniques ou de l'huile de graine méthylée y compris un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra utilisé selon le mode d'emploi supprimera :

| | |
|--|--|
| DAVAI^{MD} 80 SL à 250 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v | |
| MAUVAUSES HERBES SUPPRIMÉES | |
| MAUVAISES HERBES GRAMINÉES | STADE RECOMMANDÉ |
| Échinochloa pied-de-coq | Stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce |
| Sétaire verte (y compris les types résistants au groupe 1) ¹ | |
| Ivraie de Perse | |
| Avoine cultivée | |
| Orge spontané | |
| Graine à canaris spontanée | |
| Blé spontané (variétés non tolérantes à l'imidazolinone) | |
| Folle avoine (y compris les types résistants au groupe 1) ^{Error!} Bookmark not defined. | |
| Sétaire glauque | |
| MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES | STADE RECOMMANDÉ |
| Saponaire des vaches | Du cotylédon jusqu'au stade de 4 feuilles |
| Sagesse-des-chirurgiens | |
| Renouée scabre | |
| Chénopode blanc | |
| Amarante à racine rouge | |
| Bourse-à-pasteur | |
| Tabouret des champs | |
| Érodium cicutaire | |
| Canola spontané (variétés non tolérantes à l'imidazolinone) | |
| Moutarde des champs | |
| MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES | |
| Gaillet gratteron | |
| Brome du Japon | |
| Renouée liseron | |

¹ DAVAI^{MD} 80 SL ne supprimera pas les biotypes de mauvaises herbes qui sont tolérants multiples aux herbicides du groupe 1 et du groupe 2.

DAVAI^{MD} 80 SL + Phantom^{MD} 240 SL - mélange en cuve

DAVAI^{MD} 80 SL + Phantom^{MD} 240 SL + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80), un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie), l'adjuvant Merge^{MD} ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra utilisé selon le mode d'emploi

2023-1399
2024-03-27

supprimera :

| | |
|--|--|
| DAVAI^{MD} 80 SL à 200 mL/ha + Phantom 240 SL à 65 mL/ha + un tensioactif non-ionique (tel que l'adjuvant ADAMA 80) à 0,25% v/v, un adjuvant de type d'huile de graine méthylée (tel que l'adjuvant MSO pour bouillie) à 0,5% v/v, l'adjuvant Merge^{MD} à 0,5% v/v ou l'adjuvant Hasten^{MD} NT Ultra à 0,5% v/v | |
| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | |
| MAUVAISES HERBES GRAMINÉES | STADE RECOMMANDÉ |
| Sétaire verte (y compris les types résistants au groupe 1) <small>Error! Bookmark not defined.</small> | Stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce |
| Avoine cultivée | |
| Folle avoine (y compris les types résistants au groupe 1) <small>Error! Bookmark not defined.</small> | |
| Sétaire glauque | |
| MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES | STADE RECOMMANDÉ |
| Stellaire moyenne | Du cotylédon jusqu'au stade de 4 feuilles |
| Renouée scabre | |
| Chénopode blanc | |
| Amarante à racine rouge | |
| Tabouret des champs | |
| Moutarde des champs | |
| MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES | |
| Échinochloa pied-de-coq | |
| Orge spontané | |
| Canola spontané (variétés non tolérantes à l'imidazolinone) | |
| Renouée liseron | |

¹ DAVAI^{MD} 80 SL ne supprimera pas les biotypes de mauvaises herbes multi-résistants aux herbicides du groupe 1 et du groupe 2.

DAVAI^{MD} 80 SL + Basagran^{MD} Forte + UNA 28% - mélange en cuve

DAVAI^{MD} 80 SL mélangé en cuve avec Basagran^{MD} Forte et UNA 28 % selon le mode d'emploi supprimera :

| | |
|---|--|
| DAVAI^{MD} 80 SL à 250 mL/ha + Basagran^{MD} Forte à 1,25 L/ha + UNA 28 % à 2 L/ha | |
| MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES | |
| MAUVAISES HERBES GRAMINÉES | STADE RECOMMANDÉ |
| Échinochloa pied-de-coq | Stade de 1 à 4 feuilles vraies ou de tallage précoce |
| Sétaire verte (y compris les types résistants au groupe 1) <small>Error!</small> | |

2023-1399
2024-03-27

| | |
|---|---|
| Bookmark not defined. | |
| Ivraie de Perse | |
| Avoine cultivée | |
| Orge spontané | |
| Graine à canaris spontanée | |
| Blé spontané (variétés non tolérantes à l'imidazolinone) | |
| Folle avoine (y compris les types résistants au groupe 1) ^{Error!} | |
| Bookmark not defined. | |
| Sétaire glauque | |
| MAUVAISES HERBES À FEUILLES LARGES | STADE RECOMMANDÉ |
| Saponaire des vaches | Du cotylédon jusqu'au stade de 4 feuilles |
| Sagesse-des-chirurgiens | |
| Renouée scabre | |
| Chénopode blanc | |
| Amarante à racine rouge | |
| Amarante fausse-blite | |
| Bourse-à-pasteur | |
| Tabouret des champs | |
| Érodium cicutaire | |
| Canola spontané (variétés non tolérantes à l'imidazolinone) | |
| Moutarde des champs | |
| MAUVAISES HERBES RÉPRIMÉES | |
| Laiteron potager | |
| Gaillet gratteron | |
| Brome du Japon | |
| Renouée liseron | |

¹ DAVAI^{MD} 80 SL ne supprimera pas les biotypes de mauvaises herbes multi-résistants aux herbicides du groupe 1 et groupe 2.

INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

- Utiliser 50 à 100 L/ha d'eau.
- Utiliser un filtre de 50 mailles (ou plus grossier).
- Remplir le réservoir de pulvérisation aux trois-quarts avec de l'eau.
- Ajouter la quantité nécessaire de DAVAI^{MD} 80 SL directement dans le pulvérisateur à partir de l'ouverture de l'appareil.
- Agiter jusqu'à ce que l'herbicide soit mélangé à fond.
- Continuer l'agitation et ajouter la quantité nécessaire de produit d'association.
- Continuer l'agitation en ajoutant la quantité nécessaire d'adjuvant recommandé.
- En cas de formation excessive de mousse, on peut ajouter un agent anti-moussant à base de silicone (par exemple, Halt^{MD}).
- Compléter le remplissage du réservoir avec de l'eau jusqu'au volume désiré.
- Lorsque la pulvérisation touche à sa fin rincer soigneusement le réservoir, la rampe, les boyaux et les tamis de buses avec de l'eau propre pour éviter tout dommage éventuel aux autres cultures.

2023-1399
2024-03-27

- Répéter le processus de nettoyage du pulvérisateur à l'aide d'un nettoyant d'appareil de pulvérisation convenable.

CULTURES ALTERNÉES

Il y a une possibilité qu'il y ait un effet résiduel dans le sol provenant de DAVAI^{MD} 80 SL l'année suivant l'application. Au début, un dommage affectant le canola non tolérant à l'imidazolinone peut être observé. Éviter de recouper les jets de pulvérisation car une réduction du rendement peut survenir.

Des recherches ont démontré que les cultures suivantes peuvent être cultivées de façon sécuritaire l'année suivant l'application de DAVAI^{MD} 80 SL:

Orge de printemps
Graine à canaris
Canola tolérant à l'imidazolinone
Canola non tolérant à l'imidazolinone
Pois chiche
Maïs de grande culture
Pois de grande culture
Lin
Lentilles
Avoine cultivée
Soja
Tournesol tolérant à l'imidazolinone
Blé de printemps (y compris le blé dur)

Pour un mélange en cuve de DAVAI^{MD} 80 SL avec un autre herbicide, consulter l'étiquette du produit d'association pour le réensemencement.

AVERTISSEMENT : Certaines conditions environnementales peuvent retarder la dégradation des résidus de l'herbicide dans le sol. Ces conditions comprennent, mais sans toutefois s'y limiter, une sécheresse, un pH du sol situé aux niveaux extrêmes et un temps excessivement froid. Lorsque ces conditions surviennent, le niveau de phytotoxicité des résidus d'herbicide présents au champ la saison suivant l'application peut causer une hausse des possibilités de dommage à la culture qui suit. Ce potentiel de risque plus élevé des résidus survenant suite à ces conditions environnementales n'est pas unique à un herbicide ou à un groupe d'herbicides en particulier, mais constitue une propriété de ces herbicides qui persistent dans le sol et sont dépendants de l'activité microbienne dans le sol et des autres processus de dégradation non reliés aux microorganismes (par exemple l'hydrolyse). Actuellement il n'y a pas suffisamment de données concernant d'autres cultures en rotation. Effectuer un essai biologique sur le champ (une bande d'essai cultivée jusqu'à maturité) l'année précédant la culture de toute autre espèce que celles énumérées ci-dessus.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que DAVAI^{MD} 80 SL est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes

naturellement résistantes à DAVAI^{MD} 80 SL et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des mauvaises herbes si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner DAVAI^{MD} 80 SL ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent.
- Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec ADAMA Agricultural Solutions Canada Ltd. au 1-855-264-6262 ou à www.adama.com/canada.

Davai et Phantom sont des marques commerciales d'une compagnie du groupe ADAMA

2023-1399
2024-03-27

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives